

Election à la présidence du Conseil National des Barreaux

**Discours de Yannick SALA**

*Assemblée Générale du 18 janvier 2013*

Merci, Madame le Président, de me céder la parole pour ce discours.  
Mesdames et Messieurs les Bâtonniers,  
Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil National des Barreaux,  
Très Chers Amis,

Prendre la parole, en ce jour d'élection à la présidence du Conseil National des Barreaux, est une responsabilité dont je mesure pleinement les implications et conséquences.

Je n'imaginai pas que le discours que je m'apprête à prononcer aurait cette teneur, mais peut-il en être autrement au regard des événements survenus au cours de cette dernière semaine ?

Ce propos introductif, vous semble surement abscons mais il prendra tout son sens à la lueur des indications qui suivront.

\* \*  
\*

Initialement, et au soutien de ma candidature à la Présidence du CNB –une candidature pour l'institution, une candidature pour le profession- j'aurais souligné que :

La première année d'exercice de notre mandature a laissé apparaître un constat amer: un dysfonctionnement incontestable de notre institution ayant des conséquences difficilement supportables, tant dans les rapports de la profession avec les pouvoirs publics, que pour l'avancée de travaux essentiels pour l'avenir de la profession.

Ainsi, durant plusieurs mois, nous avons pu assister au spectacle, ridicule, de la confrontation systématique et stérile du Président du CNB et de ses deux Vice-présidents de droit, le Bâtonnier de Paris et le Président de la Conférence des Bâtonniers.

Dans le même temps, l'assemblée s'est vue priver, en très grande partie, de son rôle au bénéfice de cercles décisionnaires plus restreints, lorsqu'il n'était pas tenté de lui imposer des décisions déjà prises en "haut lieu" sans débat, ni concertation.

Comment ne pas souligner non plus, le traitement réservé aux Commissions qui, pour certaines, ont fait l'expérience de la remise en cause de leurs travaux, en assemblée, par ceux-là même qui les avaient portés à l'ordre du jour de l'AG.

Porté par les Jeunes Avocats qui ont la volonté d'une institution forte avec une représentation forte, j'aurais soutenu que cette situation ne saurait perdurer.

Je vous le confirme, en tout état de cause, mais il existe désormais un autre danger, plus insidieux, et finalement, extérieur au CNB tout en restant interne à la profession.

\* \*  
\*

Alors qu'il en va de la bonne représentation des Avocats mais également de leur avenir dans un contexte particulièrement difficile où la profession fait l'objet d'attaques d'une rare violence, il faut que cessent :

- les divisions,
- les propositions confinant à la déstabilisation,
- et les attitudes ouvertement sécessionnistes.

Dès lors, comment accepter ce qui se trame actuellement ?

Comment accepter la défiance de l'Ordre du Barreau de Paris à l'égard du CNB et des membres qui y travaillent ?

Comment accepter :

- alors même que le Conseil National des Barreaux a initié une réflexion, en profondeur, sur sa réforme, dans la perspective d'un vote lors de la prochaine assemblée générale,
- et que l'ensemble de ses composantes a fait retour de concertations dans les délais souhaités,

qu'il soit finalement proposé la création d'une commission externe au CNB qui, selon ses promoteurs, « *serait, seule, en mesure de mener à bien une réforme d'envergure dans l'apaisement, le recul et l'indépendance* ».

Pis, il est pris le parti d'affirmer que les membres du Conseil National des Barreaux ne seraient « *pas éligibles à réussir une réforme d'envergure portée par une réflexion où l'intérêt collectif de la profession et celui des justiciables primeraient sur la préservation d'intérêts individuels ou catégoriels* ».

Cette assertion est proprement injurieuse pour ceux qui s'investissent, sans compter leurs heures, au bénéfice de notre profession en participant à une œuvre collective dans l'intérêt général.

Au-delà, est plus directement visé le collège général du CNB.

En effet, il ressort que cette commission serait composée de 11 membres :

- 2 membres désignés par le Président du CNB
- 2 membres désignés par le Bâtonnier de Paris
- et 2 membres désignés par le Président de la Conférence des Bâtonniers,
- outre 4 personnalités désignées parmi les membres de la société civile par le Président de la commission lui-même désigné par les 6 représentants de l'ancien triumvirat.

Ceux qui connaissent mon franc parlé, et les autres aussi je l'espère, me pardonneront cet abus de langage : « *La ficelle est un peu grosse* ».

Il s'agit, purement et simplement, de TUER le CNB, au profit d'une Ordre National sans collège général.

Il en serait ainsi fini du Parlement de la Profession.

Pourquoi vouloir ANEANTIR ce qui fait la richesse de l'institution actuelle : la représentation de la diversité des avocats et de leurs sensibilités ?

Pourquoi vouloir confisquer la démocratie au profit de quelques Bâtonniers « DE COUR » comme certains semblent vouloir l'imposer ?

Cela n'a pas de sens !

Alors qu'il est impératif d'engager un processus de démocratisation de notre institution et de renforcer sa représentativité, la remise en cause de ce modèle singulier de notre représentation, permettant l'expression de tous, constituerait un recul dommageable, un éloignement supplémentaire de l'institution à l'égard des avocats.

Définitivement, engageons ce processus de démocratisation.

Le souci d'une institution forte, avec une représentation forte, impose au CNB de se rapprocher de ses mandants et d'offrir à CHAQUE AVOCAT TROIS VOIX :

- une pour le collège général,
- une pour le collège ordinal,
- et une pour le Président du CNB.

Cette assemblée, ainsi élue, puisera sa légitimité dans le vote de l'ensemble des avocats.

A l'égard des pouvoirs publics, le Président du CNB, élu au suffrage universel direct pour 3 ans, n'aura plus à justifier de sa légitimité et pourra, sans risque d'être démenti, tout simplement déclarer qu'il représente les avocats de France, tous les avocats de France.

A l'égard du Bâtonnier de Paris et du Président de la Conférence des Bâtonniers l'élection du Président du CNB au suffrage universel permettra un rééquilibrage qui est plus que jamais nécessaire, chacun devant en tout état de cause investir sa place et RIEN QUE SA PLACE sans tenter une concurrence contre-productive, voire fratricide.

Au-delà de cette élection au suffrage universel direct, qui permettra au Président du CNB d'être connu et reconnu de tous, d'asseoir encore plus sa légitimité, il ne sera pas pour autant le Bâtonnier du Barreau de France.

Certes, il sera homme de convictions et impulsera les travaux des commissions et de l'assemblée laquelle, souveraine, sera le creuset d'où émaneront les décisions de la Profession.

Le Président devra donc être à l'écoute de la profession et en être porte-parole fidèle.

Le respect de chacun, comme des diversités, permettra l'unité et la cohésion de l'institution représentative de la profession et partant permettra aux avocats d'être entendus, respectés, soutenus et défendus.

Ensemble, au CNB, soyons ambitieux, audacieux : l'avenir radieux que mérite notre Profession nous appartient ; il est résolument entre nos mains.

\* \*  
\*

Dans ces circonstances bien particulières, la conception que j'ai de mon mandat me commande l'impérieuse obligation de m'élever et de m'opposer contre ces multiples atteintes portées à notre institution nationale qu'il convient de réformer tout en la renforçant dans l'intérêt exclusif des avocats.

Ainsi,

quand bien même, je n'enlèverais rien des critiques faites à la Présidence et aux Vice-présidents de droit, à la nécessité d'un changement radical prenant en considération, non pas les intérêts personnels, mais ceux de la profession ;

il m'incombe de tirer les conséquences d'une volonté d'unité, en ne faisant pas œuvre de division,

Je ne ferai donc pas, dans ces conditions, appel à vos suffrages.